

Catalogue CH3-CB3 - Formation initiale

Chargé de travaux



Le chargé de travaux «CH3 – CB3 » :

- Faire appliquer à son personnel les mesures de sécurité nécessaires.
- Prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires sur le chantier
- Etablir les demandes de consignation.

Cette habilitation est délivrée par leur entreprise sur la base de l'attestation de formation et les évaluations théorique et pratique réalisées par l'organisme de formation.

Les objectifs pédagogiques s'inscrivent dans le cadre de la qualification 08501 « Protection Electrique Caténaire » des entreprises prestataires concernées définie dans le livret technique MT40079 version 01 du 16-01-2020
La formation prend en compte également la MT01909 version 01 du 25-02-2021 qui est la référence outillage de la protection des chantiers électriques caténaires sur le réseau ferré national.

Pour être habilité, il faut :

- Être accepté à la visite médicale requise pour les opérations de sécurité ferroviaires.
- Effectuer et valider la formation.
- Être validé par un évaluateur en entreprise sur chantier.

Profils des stagiaires

- Recherche d'emplois
- Aide monteur caténaïste
- Habilité CH1/CB1
- Le personnel aguerri à la manipulation des dispositifs de protection caténaire.

Prérequis

- Avoir les connaissances minimales d'un CH1/CB1
- Savoir lire, parler et comprendre la langue française

Durée : 35.00 heures (5.00 jours)

Lieu de la formation : Théorie à Avon (77210)

Prix formation "Catalogue" (inter) : 1890.00€ H.T par personne

Prix formation (individuel) : 990.00€ H.T par personne

Prix formation (intra) : Nous contacter

Effectif minimal : 4 stagiaires

Modes de financements possibles :

Accessibilité en situation d'handicap :

Sous réserve de compatibilité professionnelle (cf. « pour être habilité ») l'organisme est ouvert aux personnes en situations de handicap. Nous contacter pour d'éventuels besoins d'adaptations ou de compensations.

Catalogue CH3-CB3 - Formation initiale

Chargé de travaux



Objectifs de la formation

- Lire des schémas d'implantation (piquetage, SAS, etc.) et consignes bleues.
- Établir des demandes de consignation C.
- Recevoir et rendre l'attestation de consignation C.
- Prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires sur le chantier.
- Diriger et assurer les poses des connexions provisoires.
- Effectuer un briefing avant chaque séance de travail.
- Identifier les différents risques engendrés par les deux domaines de tension sur plan de piquetage.
- Identifier les différents risques engendrés par les deux domaines de tension sur schéma de consigne bleue (alimentation et sectionnement) .
- Identifier les représentations symboliques figurant sur les CR S11 n°1 et 2 sur schéma de consigne bleue.
- Identifier les limites des parties d'installation (secteur, sous-secteur et section élémentaires) sur schéma de consigne bleue.
- Délimiter un chantier.
- Utiliser les Consignes bleues de ligne et de gare.
- Utiliser le carnet d'attestation de mise hors tension.
- Identifier les procédures permettant la remise de l'attestation de mise hors tension.
- Demander, notifier, restituer une consignation C.
- Définir les modalités pour ordonner une coupure d'urgence.
- Connaître le rôle, missions et responsabilité de chaque acteur sur le chantier.
- Avoir connaissance de la documentation : ARF, 0.018.9007 « AMHT : Attestation de Mise Hors Tension », 0.018.9005 « Carnet de Demande de Consignation Caténaire », PPSPS, CSF et ISF, plan de prévention

Organisation de la formation

Contact : formation@suekk-cat.fr

Equipe pédagogique

Formateur : Expert caténaire

Responsable pédagogique : Mr Cadet Pascal

Responsable administratif : Mme Girard Christelle

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Supports visuels
- Exposés théoriques.
- Etude de cas concrets.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition des supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Enquête de satisfaction

Validation de la formation

Résultat de la formation

Avoir minimum 12 sur 20 au test écrit et A ou S du test SAMI au test pratique

Modalité de la validation de la formation

Validation des acquis de la formation par l'organisme de formation, puis évaluation sur chantier simple pour confirmer une habilitation par l'entrepreneur

Suekk-Cat - 7 avenue Paul Séramy - 77870 Vulaines Sur Seine - Tel : 01.84.74.07.62 - <https://www.suekk-cat.fr>

@: formation@suekk-cat.fr - SASU au capital de 9500 - SIRET N°83489489100037 - RCS MELUN - NAF 7022Z - N° TVA: FR58834894891

Déclaration d'activité n°11770705877 auprès du préfet de région d'Ile de France. - SUEKK : marque déposée auprès de l'INPI